



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Réalisé avec l'aide de l'AMIF





PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

La pandémie n'étant pas terminée, la plus grande vigilance est de rigueur, et toute restauration de la pratique religieuse en public pourra être remise en question en cas de rebond épidémique (sur décision préfectorale)

Le retour progressif à la pratique du culte, à partir du 4 juin 2020, s'effectue dans le strict respect des ordonnances gouvernementales (décrets du 11 mai et du 22 mai 2020) et des consignes des autorités médicales aussi bien externes qu'internes à notre communauté, ces dernières, comme l'AMIF, connaissant parfaitement la spécificité de nos pratiques religieuses.

Une fois édictées les règles générales doivent faire l'objet d'une mise en œuvre appropriée et personnalisée à chaque configuration locale qui relève de la RESPONSABILITE des commissions administratives.

La normalisation de notre vie religieuse dépendra en grande part de la **confiance** que nos mesures sauront inspirer à nos fidèles.



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Mesures préalables AVANT l'ouverture des synagogues

PREPARATION DES LIEUX



Aération, nettoyage, désinfection des locaux avant ouverture de la synagogue (annexe 1)

Marquage des places assises utilisables. Séparations dans les flux.
Fléchage des itinéraires d'entrée et sortie

CONDITIONS DE PARTICIPATION



Ne pourront participer aux offices que les fidèles de moins de 70 ans qui s'y seront inscrits formellement, qui n'auront ni fièvre ni diarrhée, ni perte de goût et d'odorat, ni douleurs musculaires, ni toux, ni difficultés respiratoires, qui n'auront pas été touchés par le Covid ni été en contact avec un malade dans les 30 derniers jours (annexe 2)

Présence fortement déconseillée pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes de plus de 50 ans qui présentent des maladies chroniques (Insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, insuffisance respiratoire cancers, traitement immunosuppresseurs, obésité...)

Le risque zéro n'existant pas, les fidèles désireux de participer aux offices le feront sous leur responsabilité

Les enfants de moins de 11 ans n'assisteront pas aux premiers offices, mais y seront autorisés ultérieurement quand la phase de reprise du culte se sera avérée concluante



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Mesures préalables AVANT l'ouverture des synagogues

COMMUNICATION



Une information minutieuse assortie d'un questionnaire détaillé sera adressée à l'ensemble des membres de la communauté (mails, messages, affichage) pour les préparer aux règles de participation aux offices (annexe 3)

RÉFÉRENT SANITAIRE



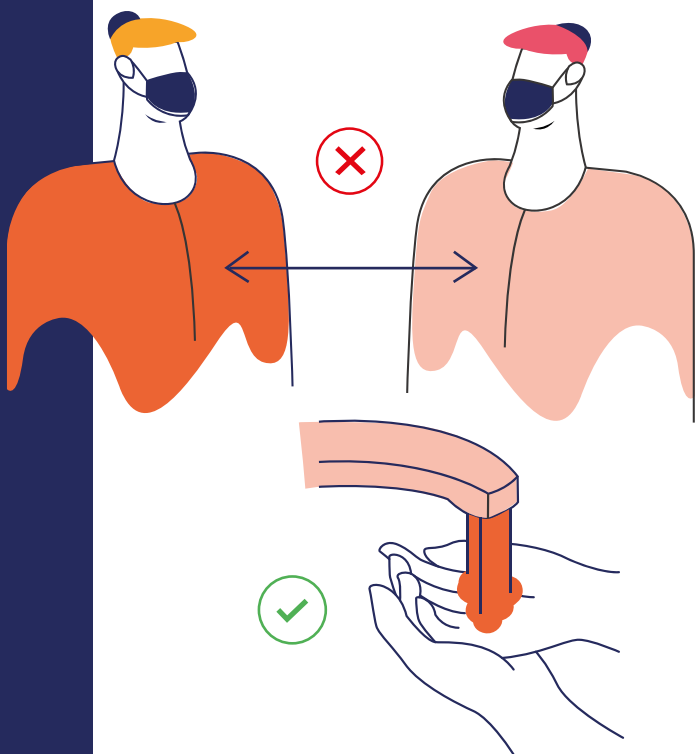
Un Référent sanitaire clairement identifiable, chargé de l'application des règles de distanciation, sera désigné dans chaque synagogue. Son action se concentrera également sur les mouvements à l'entrée et à la sortie de l'édifice, pour éviter que les flux ne se croisent. Le contrôle des règles se fera avec l'aide des membres de la Commission Administrative et des responsables chargés de la sécurité



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Mesures PENDANT les offices

DISTANCIATION ET LIMITES D'AUDIENCE



L'effectif d'un office sera limité en fonction de la capacité d'assurer une distanciation d'1m minimum entre 2 fidèles, soit un espace d'isolement de 4m² par fidèle – à condition de n'occuper qu'1 siège sur 3 et 1 rangée sur 2. Le nombre de participants sera pondéré par l'agencement des lieux et leur aménagement (sanitaires, couloirs...), des accès ainsi que de la sécurité de l'environnement. Maintenir ce nombre à un niveau très réduit les premières semaines.

Interdiction de s'embrasser et de se serrer la main

En cas d'offices successifs, prévoir un intervalle d'au moins 20 mn entre les sortants et les rentrants.

Port du masque obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout le long de l'office.

Lavage des mains dès l'entrée à la synagogue, mais aussi à la sortie (savons ou gel hydro-alcoolique à disposition)



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Mesures PENDANT les offices



AERATION

Eviter la climatisation et les courants d'air (portes ou fenêtres ouvertes).
Aérer fréquemment et surtout avant et après les offices

OBJETS DE CULTE

Chaque fidèle utilisera ses propres affaires : talith, tefilin,
livre de prière, h'oumach

CONTACT

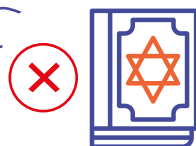
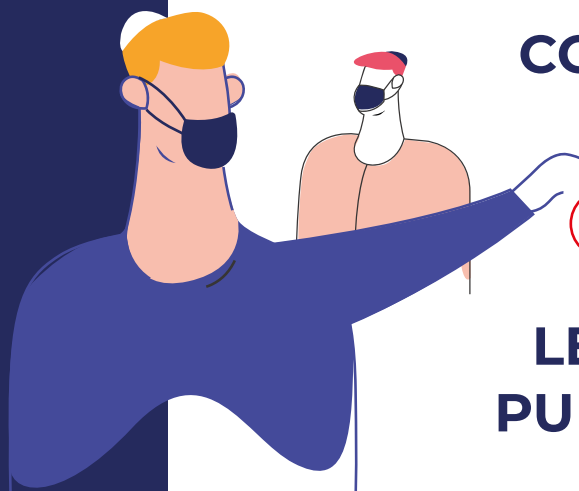
Les fidèles s'interdiront de toucher quoi que ce soit : murs, mézouzoth,
sifré-thora, hékhal, mobilier...

LECTURE PUBLIQUE

Les gestes rituels (ouverture du hékhal, port du séfer, hagbaha...) seront tous accomplis par la même personne (rabbin, officiant)

BIRKATH COHANIM

Avec masque, sans l'aide d'un Lévy, avec interdiction aux fidèles de se regrouper sous un même talith





PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

Mesures APRÈS les offices

ENTRÉES ET SORTIES

Dans la mesure du possible, les entrées et sorties se feront par des portes différentes, dans le respect de la règle d'1m de séparation, sans aucun rassemblement dans le hall ni devant la synagogue

SEOUDOTH

Aucune collation ne sera servie : ni petits déjeuners pendant la semaine, ni apéritifs après les offices du chabath, ni séouda chelichith.

FERMETURE

Les lieux seront nettoyés, désinfectés, aérés après chaque office, notamment sanitaires, interrupteurs, poignées...



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

ANNEXE 1 RÈGLES D'HYGIENE DANS LA SYNAGOGUE définies par l'A.M.I.F.

- ✓ Aération fréquente : il est recommandé d'aérer la synagogue au minimum 20 minutes avant chaque office. Pendant les offices, éviter les courants d'air, ainsi que les ventilateurs. Laisser un maximum de portes ouvertes pour éviter la manipulation de poignées.
- ✓ Eviter la climatisation : elle peut créer un flux d'air transportant potentiellement un virus d'une personne à l'autre.
- ✓ Nettoyage approfondi avant et après chaque office : protocole de désinfection des locaux : utilisez des serviettes jetables Nettoyer au préalable les surfaces sales, sanitaires, robinets, poignées de porte, et autres supports susceptibles d'être touchés avec les mains. Désinfection avec des produits virucides normes NF EN 14 476 ou avec une solution d'hypochlorite de sodium à 0,1%, (pour la préparer, il faut diluer 100 ml d'eau de javel à 2,6% dans 2,4 l d'eau). Cette solution n'est stable que durant 24h ; elle doit donc être renouvelée au-delà. Produits virucides pour le sol : ANIOSURF ND PREMIUM, ANIOS OXY'FLOOR. Produits virucides pour les surfaces : SURFA'SAFE PREMIUM, INCIDIN OXYWIPE S, INCIDIN OXYFOAM S, SEPTALKAN LINGETTES. Temps de contact au minimum une minute +++
- ✓ Désinfection : des sanitaires, poignées de porte, digicodes, interrupteurs, rampes d'escaliers....



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

ANNEXE 2

CONTROLE PERSONNEL AVANT DE SE RENDRE A LA SYNAGOGUE

- ✓ Les fidèles identifiés Covid 19 soit par diagnostic direct (PCR) soit par diagnostic clinique (fièvre > 38°, perte de goût et d'odorat, douleurs musculaires, diarrhées, toux...) ne pourront pas se rendre à la synagogue pendant 30 jours à compter de la date des premiers symptômes et devront contacter le responsable Covid 19 de la synagogue qui pourra demander une PCR.
- ✓ Les fidèles susceptibles d'être Covid 19, présentant des symptômes évocateurs du Covid 19 devront demander l'avis du responsable Covid 19 avant d'avoir la permission de se rendre à la synagogue (celui-ci jugera de l'utilité de faire une PCR).
- ✓ Si un fidèle découvre qu'il est positif quelques jours après son passage à la synagogue, il devra en informer le responsable Covid 19 de la synagogue, afin de pouvoir prévenir les autres fidèles qui étaient présents le même jour.
- ✓ Chaque fidèle devra s'inscrire obligatoirement auprès du responsable de la synagogue avant de venir aux offices.
- ✓ A l'inscription, les fidèles devront renvoyer un mail attestant sur l'honneur leur bon état de santé.

Ce protocole est susceptible d'être modifié à tout moment en fonction de l'évolution des connaissances sur le Covid 19.



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

ANNEXE 3 MAIL TYPE A ENVOYER AVEC L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR Mail ou WhatsApp

Bonjour, vous venez de vous inscrire pour prier dans votre synagogue. Afin de confirmer votre présence aux offices, nous vous remercions de prendre le temps de remplir cette attestation et de nous la renvoyer signée, avec possibilité de la remplir numériquement. Celle-ci restera strictement confidentielle :

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE

- Je ne présente actuellement aucun des symptômes décrits ci-dessous, j'assure n'avoir présenté aucun de ces signes pendant les 30 jours écoulés, ni avoir été en contact direct avec une personne qui présentait ces symptômes ou identifiée Covid 19
 - Fièvre supérieure ou égale à 37°8
 - Signes digestifs (diarrhées, vomissements ...)
 - Signes cardiaques (palpitations, douleurs thoraciques...)
 - Perte du goût - Perte d'odorat
 - Grande fatigue - Signes respiratoires (toux, manque d'oxygène...)

- Je m'engage à ne pas me rendre à la synagogue si je présentais un des symptômes décrits plus haut, ou si je venais à être diagnostiqué Covid 19

- J'ai pris connaissance du protocole sanitaire de la synagogue

Fait à

Le

Merci de saisir votre nom et prénom pour signer, et d'envoyer le formulaire complété avec votre téléphone ou de votre adresse e-mail :

.....

.....

**MERCI DE BIEN VOULOIR FAIRE UNE COPIE ÉCRAN
AVANT D'ENVOYER CE FORMULAIRE**



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DES SYNAGOGUES

ANNEXE 4 CHECK-LIST AVANT CHAQUE OUVERTURE

- La synagogue a été nettoyée
- La synagogue a été aérée, fermeture des fenêtres afin d'éviter les courants d'air
- Désinfection des poignées de porte, des digicodes, des rampes
- Désinfection des places des fidèles et pupitres
- Vérification de la signalisation de circulation des fidèles
- Vérification de la matérialisation de l'emplacement de la personne appelée à la Torah
- Solution hydro-alcoolique à disposition des fidèles à l'entrée de la synagogue
- Masques en réserve pour les fidèles qui n'en ont pas
- Suppression des livres et talith mis habituellement à la disposition des fidèles
- Suppression d'objets susceptibles d'être partagés